



Comment ne pas me faire arnaquer??

Par **fanny42**, le **08/05/2012 à 16:26**

Bonjour, je vous explique ma situation. J'ai demandé une rupture conventionnelle à mon employeur. Il est d'accord sur le fond à condition de me faire prendre mes congés payés et de ne pas me verser d'indemnités. Cela ne me dérange pas mais, je me suis renseigné et la commission du département du travail refusera la rupture et j'en ai vraiment besoin pour commencer une formation et être indemnisée par le pôle emploi.

Un parent m'a donc conseillé de faire un abandon de poste pour obtenir un licenciement mais voilà mes questions :

- Comment se passe un abandon de poste du point de vue du salarié?
- Au bout de combien de temps recevrai-je mon solde de tout compte et surtout mon attestation Assedic.
- Si mon employeur veut me poser problème en faisant traîner le licenciement(3,4 mois ou plus encore) car je ne serai pas à mon poste, aurai-je un salaire?
- Est-ce qu'un licenciement pour abandon de poste donne droit aux Assedic?

Je ne suis pas pour ce genre de pratiques mais je ne peux pas me permettre de perdre mes indemnités et mes congés payés qui me permettraient de financer ma reconversion professionnelle.

Merci beaucoup.

Par **P.M.**, le **08/05/2012 à 17:02**

Bonjour,

Vous avez déjà exposé la situation dans [ce sujet](#) que vous auriez pu poursuivre...

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Par ailleurs, tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi...

Par **fanny42**, le **08/05/2012 à 19:27**

Merci beaucoup pour vos réponses.

A bientôt